

FORMATION D'ARBITRES NIVEAU REGIONAL ET NATIONAL

La Commission Régionale du Corps Arbitral met en place durant l'intersaison 2018-2019 une formation d'arbitre régional et national en cyclisme traditionnel (route, piste, cyclo-cross). Cette formation se veut à la fois pratique et théorique, afin de permettre aux candidats d'aborder "sur le terrain" et lors de réunions d'échanges et de dialogue, les différents aspects de cette fonction.

Conditions :

- Etre licencié à la FFC pour 2018-2019
- Avoir :
 - o 14 ans minimum en 2019 pour prétendre au niveau Jeune Arbitre
 - o 18 ans minimum en 2019.

FORMATION THEORIQUE

Trois journées de formation seront organisées, dans les locaux du CIF à ST QUENTIN en YVELINES aux dates suivantes :

- **Samedi 15 décembre**
- **Samedi 22 décembre**
- **Dimanche 20 janvier**

de 9 h à 17 h.

Les repas devront être pris à l'extérieur à la charge des candidats.

La présence des candidats est indispensable à chacune de ces journées. Un contrôle de connaissances sera fait en fin de journée, sur la base des notions abordées.

CONTROLE de CONNAISSANCES FINAL

Ce contrôle se déroulera le **samedi 26 janvier**.

Pour l'examen d'arbitre régional, il aura lieu dans les locaux du Comité à ST QUENTIN en YVELINES, de 9 h à 13 h, et comportera deux parties : une épreuve écrite et une épreuve orale.

Barème :

- 3 contrôle de connaissances : 20 points chacun
- épreuve écrite : 100 points
- épreuve orale : 40 pts

Pour l'examen d'arbitre national, des informations complémentaires vous seront communiquées dès que possible.

CRITERE DE REUSSITE A L'EXAMEN D'ARBITRE REGIONAL

Outre le respect des conditions précisées ci-dessus, un candidat sera reçu s'il obtient une note supérieure ou égale à 70 points sur 100.

FORMATION PRATIQUE

Les candidats ayant été reçus au contrôle d'arbitre régional s'engagent à être présents, en qualité de stagiaire, sur un minimum de trois épreuves de février à juin 2019, soit au minimum deux sur route et une sur piste et une dernière présence sur une épreuve en Cyclo-cross lors de la saison 2018-2019

Ils seront sous la responsabilité d'un arbitre du Comité d'Ile de France, qu'ils devront accompagner dans l'ensemble de ses tâches afin d'appréhender l'ensemble des missions qui leur seront confiées dans le futur.

Remarque, lors de ces stages :

- Ils ne pourront prétendre à une indemnité de déplacement de la part du club organisateur.
- En aucun cas, ils ne pourront remplacer un arbitre officiellement désigné par la Commission Régionale.

Si vous êtes intéressé par cette formation, merci de prendre contact auprès de :

Jonathan TRANCHANT,
Président de la Commission Régionale du Corps Arbitral
arbitre.cif@gmail.com